

Proposition du Conseil administratif, du 16 mai 2024, destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs pour l'octroi d'une contribution extraordinaire à l'UNRWA.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Contexte

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a lancé, le 24 avril 2024, un appel aux dons à hauteur de 1,2 milliard de dollars pour venir en aide à près de 2 millions de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Cet appel aux dons intervient dans un contexte qui a vu de nombreux pays suspendre, puis reprendre leur contribution entre janvier et avril 2024.

En effet, le 26 janvier 2024, les Etats-Unis annonçaient suspendre tout futur financement à l'UNRWA après des allégations du gouvernement israélien selon lesquelles une douzaine d'employé-e-s de l'agence, sur les 13 000 actifs et actives dans la bande de Gaza, étaient impliqués dans l'attaque du Hamas contre Israël, le 7 octobre 2023. Dès le lendemain, les principaux bailleurs de fonds (Allemagne, Australie, Canada, Finlande, Italie, Japon, Royaume-Uni) suspendaient leur financement.

En février 2024, l'Union européenne et plusieurs pays européens tels que l'Ecosse, l'Irlande, le Luxembourg et la Norvège décidaient de reprendre leur participation financière à l'agence de l'Organisation des Nations unies (ONU). D'autres pays tels que l'Espagne, le Portugal et la Slovénie augmentaient leur contribution. En mars 2024, c'était au tour du Canada d'annoncer la reprise de son financement à l'UNRWA, suivi le même jour par la Suède, puis l'Australie et le Japon. L'Allemagne faisait de même le 26 avril 2024, après la publication d'un rapport de M^{me} Catherine Colonna, ancienne ministre française des Affaires étrangères, qui blanchissait l'UNRWA de la quasi-totalité des accusations contre elle. Dans ce document, l'ancienne ministre française des Affaires étrangères observe que l'UNRWA a mis en place un grand nombre de mécanismes et de procédures pour garantir le respect du principe de neutralité. Le rapport formule toutefois une cinquantaine de recommandations que le Commissaire général de l'UNRWA, M. Philippe Lazzarini, par ailleurs ressortissant suisse, s'est engagé à mettre en œuvre.

UNRWA

L'Assemblée générale des Nations Unies a créé l'UNRWA en 1949, afin de fournir assistance et protection aux quelque 5 millions de réfugié-e-s de Palestine vivant en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Son mandat est renouvelé tous les trois ans par l'Assemblée générale. Les services de l'UNRWA comprennent l'éducation, la santé, les secours, l'infrastructure et l'amélioration des camps, les services d'assistance à la communauté, la micro-finance et l'intervention d'urgence, notamment en période de conflit armé.

Evaluation

En tant que principale organisation humanitaire dans la bande de Gaza, l'UNRWA est l'épine dorsale de l'opération d'aide sur place, gérant des abris, distribuant de la nourriture, fournissant des soins de santé primaires et coordonnant la logistique pour les livraisons humanitaires. La priorité est d'acheminer des fournitures indispensables, notamment de la nourriture, à Gaza, où la population est devenue presque entièrement dépendante des dons et de l'aide des organisations humanitaires. L'appel de l'UNRWA fait partie d'un appel global de 2,8 milliards de dollars lancé en avril 2024 par les Nations Unies en faveur des territoires palestiniens. A ce jour, l'agence onusienne a reçu près de 426 millions de dollars.

Depuis le 7 octobre 2023, la capacité d'action de l'UNRWA dans la bande de Gaza est fortement limitée. Cette agence reste néanmoins le plus grand acteur humanitaire à Gaza. Dans la situation actuelle, il ne serait guère possible pour une autre organisation ou autorité de reprendre l'intégralité de ses tâches. En l'absence d'une solution politique au conflit au Proche-Orient, l'UNRWA demeure par ailleurs un facteur de stabilité dans la région, où il fournit des services de base en Cisjordanie, au Liban, en Jordanie et en Syrie.

Lors de sa séance du 8 mai 2024, le Conseil fédéral a décidé d'octroyer une contribution de 10 millions de francs en réponse à l'appel lancé par l'UNRWA. Cette contribution est destinée exclusivement à Gaza pour couvrir les besoins urgents qui font l'objet de l'appel, pour la période d'avril à décembre 2024. Dans son évaluation globale, le Conseil fédéral s'appuie sur l'analyse du rapport Colonna, ainsi que sur la coordination avec d'autres bailleurs de fonds. Il soumettra cette décision pour consultation aux commissions de politique extérieure de l'Assemblée fédérale.

Pour sa part, le Canton a décidé d'une contribution totale de 4,5 millions de francs suisses en faveur de Gaza, dont 1 million à l'UNRWA, en novembre 2023.

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 500 000 francs pour l'octroi d'une contribution extraordinaire à l'UNRWA.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2024 du centre de coût A004, «Relations extérieures et communications», compte 3636.010, politique publique 59, «Domaine social, non mentionné ailleurs».